

Quand l'EPPM oppose service public et crise sanitaire...

Le 14 octobre le chef de l'État au vu de l'évolution du Covid-19 indiquait « une situation préoccupante » et instaurait un couvre-feu de 21h à 6h du matin pour une durée de 4 semaines... pour l'instant.

Le vendredi 16 octobre la direction de l'EPPM organisait une réunion « point Covid-19 » avec les membres des organisations syndicales siégeant au CT et CHSCT, ce point traitant des nouvelles organisations de travail dans les musées suite au couvre-feu.

Il en est notamment ressorti que les nocturnes finissant normalement à 22h seraient réduites en durée afin que les musées puissent fermer à 20h.

Si cette réorganisation est cohérente avec l'état d'urgence sanitaire réinstauré le 17 octobre...

... quelle ne fut pas notre surprise d'entendre que la direction de l'EPPM comptait programmer en plus, de nouvelles nocturnes !

Le Musée d'art moderne de Paris doit donc organiser une nocturne supplémentaire, le Petit Palais, deux nocturnes supplémentaires et le Musée Galliera, une nocturne supplémentaire !

La direction annonce que ces nocturnes se feront sur la base du volontariat. Malheureusement dans certains musées, l'expression « volontariat » se traduit souvent par « obligatoire, sinon... »

L'EPPM ne semble pas prendre la mesure du risque encouru par des agents pour la plupart dans une tranche d'âge à risque élevé, et dans un état de fatigue amplifié par le port permanent du masque.

Pourquoi ajouter des nocturnes supplémentaires ? Pour l'EPPM le virus ne circule pas entre 6h et 21h dans les transports et sur les lieux de travail ?

L'EPPM doit tenir compte de la situation personnelle des agents, de leur éloignement du lieu de travail et leur permettre d'emprunter le moins possible les transports en commun.

Nous dénonçons cette organisation et demandons la suppression des nouvelles nocturnes pendant la période de couvre-feu et en cas de prolongation !

La CFTC toujours mobilisée et aux côtés de tous les agents

